

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
Mardi 08 mars 2022 en visioconférence

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	11
- Nombre de votants :	11
- Convocation du Comité de Gestion le :	28/02/2022
- Convocation distribuée le :	01/03/2022
- Affichage du compte-rendu le :	21/03/2022

PRESENTS :

- M. LAURENT Pascal, MME POYDENOT Monika, M. RIFF Matthieu, MME SCHINDLER Brigitte, membres désignés par le Conseil Municipal
- MME GARCIA VELERDAS Sonia, MME EN-NESYRY Zohra, MME BALTHAZARD Marie et MME BURTIN Charlotte, représentants des parents d'élèves
- M. CARDINAL Denis, représentant de l'Éducation Nationale
- M. KOMAROFF-KOURLOFF Michel, représentant du Maire de Dommartemont

Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT Pascale, directrice de l'école élémentaire Mouzimpré, MME LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert et MME THYRIOT Stéphanie, représentante de l'école d'application du centre.

EXCUSÉS :

- MME PITON Eventhia, directrice de l'école Delaunay,
- MME DELIVET Floryse, directrice de l'école Galilée,
- MME SIMON Laurence, directrice de l'école d'Application du Centre, suppléée par MME THYRIOT Stéphanie
- M. LIESENFELT Alain, Maire de Dommartemont, remplacé par M. KOMAROFF-KOURLOFF Michel
- M. SAPIRSTEIN Gilles, membre désigné par le Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire - DOB

ÉCHANGES ET POINTS DIVERS

- Information : activité de remplacement - la classe de découverte 2022 - école du centre

1) Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

M.Laurent présente le DOB 2022 aux personnes présentes.

Mme Poydenot prend ensuite la parole et elle revient sur les recettes de la Caisse des Écoles, elle explique que la subvention de Dommartemont dépend des effectifs élèves accueillis dans les écoles de la ville (21 élèves en 2019, 18 en 2020, 16 en 2021). Les subventions allouées aux écoles sont déterminées par les effectifs élèves : 35€ par élève pour les fournitures scolaires ; 3€ par élève pour la bibliothèque, etc.

M.Riff demande s'il y a une projection sur les inscriptions scolaires pour l'année scolaire scolaire 2022/2023.

Mme Lanzoni répond que les inscriptions scolaires ont eu lieu en janvier et février 2022 , les demandes de dérogations scolaires commencent en ce moment (du 14 au 25 mars 2022). Un point a été communiqué aux directrices d'école par mail sur les inscriptions scolaires mais il manque encore de nombreuses inscriptions, il est compliqué de se projeter. Comme chaque année, l'école Delaunay enregistre peu d'inscriptions en petite section, la mairie continue à équilibrer entre les écoles Prévert et Delaunay. A ce stade, il est difficile de se projeter sur les inscriptions scolaires dans les 5 écoles de la ville car il manque les demandes de dérogations scolaires hors secteur et hors commune.

Mme Balthazard demande ce qui est prévu afin de limiter les impayés et le renouvellement des impayés ? Est ce que les services étudient un autre moyen de facturation ?

M Laurent répond que la municipalité s'oriente vers un prépaiement qui va fatalement réduire les impayés.

M Breuille privilégierait plutôt un accompagnement des familles en difficulté de paiement.

Le Président appelle au vote sur le fait qu'il y ait bien eu débat.

2) Activité de remplacement – classe de découverte 2022 – école du centre

L'école du Centre ayant décidé de ne pas partir en classe de découverte cette année, les membres élus de la Caisse des Écoles souhaitent proposer une activité de remplacement aux enfants des classes de CM2.

Les activités envisagées cette année ne seront pas identiques à celles de l'an passé. Cela s'explique par le fait que les familles de Mouzimpré vont participer financièrement à la classe de découverte au lac du Der. Il ne serait donc pas « correct » de financer une semaine d'activités totalement « gratuites » pour l'école du Centre.

Il est donc proposé à l'école du Centre d'organiser une (ou deux) activité-s sur une (ou deux) journée-s avec l'aide de Mme Lanzoni du Pôle Jeunesse.

Mme Thyriot indique les activités que les 2 enseignantes ont apprécié proposer aux enfants l'an dernier : l'accrobranche à Pompey et les séances de kayak à Tomblaine.

Mme Poydenot précise que l'activité qui serait retenue devrait plutôt avoir lieu pendant les périodes prévues : dans la semaine du 4 au 8 avril 2022, dates initiales du séjour de classe de découverte ou dans la semaine du 25 au 29 avril, dates du séjour de l'école de Mouzimpré.

Mme Thyriot ne comprend pas trop bien la raison, peut-être pour marquer que ce n'est pas une sortie de fin d'année ? Elle indique que prévoir cela pendant la 1^{ère} semaine d'avril laisse peu de temps pour organiser la sortie.

Saber Chaouat précise que si l'activité accrobranche à Pompey était retenue, elle devrait se prévoir après les vacances de Printemps car le site est en travaux.

M. Breuille propose qu'une activité soit financée par la commune/ Caisse des écoles et qu'une autre activité soit cofinancée par la commune et la coopérative scolaire de l'école.

M. Cardinal intervient et demande aux 2 enseignantes de CM2 de revoir avec la conseillère pédagogique de la circonscription – Mme Parmentier Gabrielle – afin de déterminer ce qui est ou non possible de faire. Il précise que la mise en place d'activités nautiques pour une découverte ponctuelle n'est pas le rôle de l'école. Cela

a été accepté l'an dernier car nous étions dans une situation particulière de COVID mais cela est fini. Il est préconisé de mettre en place des cycles d'activités dans le cadre de l'école (si cycle de canoë = 10 séances / si accrobranche ce n'est pas une initiation). Les Municipalités, dans le cadre de centre de loisirs, peuvent mettre en place des activités ponctuelles mais pour l'école cela doit entrer dans un cycle d'apprentissage.

Mme Thyriot répond qu'elle souhaitait monter un projet comme la classe de découverte avec Mme Lanzoni et proposer un cycle d'activités nautiques et non une activité à la journée. Cela est à réfléchir en équipe.

M. Breuille consent et comprend bien que si c'est un projet pédagogique à monter, il ne sera pas possible d'imposer des dates. Il propose qu'un échange et un travail conjoint ait lieu entre les enseignantes et Anne Lanzoni.

La prochaine Caisse des Écoles aura lieu le mardi 29 mars 2022 à 17h30 en salle du Conseil Municipal et sera consacrée au vote du budget 2022.

M. Breuille demande à M Cardinal un point sur la situation des écoles face au COVID. M Cardinal répond que cela se calme très lentement. Il y a encore beaucoup de malades chez les enfants et chez les enseignants, ce qui pose toujours des problèmes de remplacement. « Le pire est certainement passé ; cela va aller de mieux en mieux ».

La séance est levée à 18h12.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

Le Président

